



# Le relais

INSTITUT D'HISTOIRE SOCIALE CGT-PTT

Trimestriel n° 16 - Décembre 2002 - 3,05 €

## Sommaire

Droit du travail  
et luttes sociales

Evolution du renforcement  
de la Fédération CGT

pages 3-6

1944-1945-1946

Les nationalisations  
Bonne ou mauvaises ?

pages 7-10

L'Histoire et l'actualité :

Papon

page 11

Un livre :

« Les filles des chèques »

pages 12-13

Une richesse historique  
à faire partager

pages 14-15

La vie de l'IHS

page 16

**Institut  
d'Histoire Sociale  
CGT-PTT**

Siège social : 263, rue de Paris  
Case 545 - 93515 Montreuil Cedex

Tél. 01 48 18 54 00

Fax 01 48 59 25 22



## Le billet

### Continuité et résistance

Remontons 30 ans en arrière, 1970-1972, Robert Galley, ministre des PTT, élargissait la voie ouverte par son prédécesseur Yves Guena, pour favoriser l'irruption des grandes sociétés capitalistes de l'informatique et de financement, dans les services de la Poste et Télécommunications. Les choix faits ont permis de leur assurer d'énormes plus-values. Leurs conséquences directes ont été de peser lourdement sur la part réservée à la masse salariale, de s'attaquer sur tous les fronts au Service Public, aux droits du personnel. Cette recherche de profit maximum a été accompagnée de méthodes de gestion dites « modernes » telles le management, le marketing, etc. A chaque étape, c'est le budget des PTT qui était la référence de cette politique !

Les Chèques Postaux, avec l'introduction de l'informatique dans tous les centres, devaient « libérer » jusqu'à 40 % des emplois, avec une recrudescence des cadences de travail toujours poussées à la limite de la résistance humaine. Les auxiliaires, comme celles employées au téléphone avant l'automatisation, sont touchées de plein fouet par les licenciements.

Les réformes de structures décidées en 1970 aboutissent, 20 ans plus tard, à la séparation de la Poste et des Services Financiers d'un côté et des Télécommunications de l'autre. Elles n'ont pas d'autre but que placer l'une et l'autre (à des rythmes différents certes, mais pour le même objectif) sous la domination du grand capital et mettre en cause les valeurs du service public.

Les agents des PTT ont mené une intense bataille revendicative dont la grève du 25 mai 1973, contre le démantèlement des PTT et du statut de la Fonction publique, a été l'un des temps forts de la lutte et les prémices de la grande grève d'octobre-novembre 1974. Cela a permis de faire obstacle pour un temps aux visées du pouvoir et de l'administration et d'obtenir des acquis revendicatifs importants.

Certes, 28 ans plus tard, les PTT ont changé, le personnel aussi. Mais l'aggravation de la situation des salariés(es), quel que soit leur statut, la dégradation du service public, l'augmentation de la précarité et des inégalités, la détérioration de l'emploi, l'attaque des droits et acquis sont inscrits dans les projets à court terme.

Pas plus qu'hier, rien n'est fatal et fini d'avance. La lutte de classe est d'actualité. L'entrée dans l'action de nouvelles catégories de salariés, la grève du 26 novembre, la prise de conscience qu'une autre logique économique et sociale est possible, le sentiment partagé de l'utilité du syndicalisme sont d'autant d'éléments qui permettent d'aller de l'avant et de continuer à écrire une belle l'histoire !

**Sylviane MANGIAPANE**

## CONSEIL D'ADMINISTRATION

Andrieu Jean-Paul

Baudet Yannick

Bouche Bernard

Chalat Nicole

Cros Yvette

Desseigne Maurice

Franchi Thierry

Frischmann Georges

Gautheron Alain

Gibellino Françoise

Klowskowsky Christian

Lafaurie Fernand

Le Pessot Jean

Ledoux Danièle

Lhomme Pierre

Lottier Serge

Lourdez Jean-Claude

Mangiapane Sylviane

Pichavant Gilles

Renard Philippe

## COMITÉ DE PARRAINAGE

Bartholomé Jean

Boyer René

Bressol Élyane

Crenier René

Dayan Paulette

Der Loughian Serge

Dumas Maryse

Dunet André

Gastaud Maurice

Le Guern Albert

Magnidas Jean

Pillet Marcel

Séguy Georges

Valentin Max

Viannet Louis

Villin Colette

## Le relais

4<sup>e</sup> année de parution - Trimestriel - 3,05 €

Directeur de la publication :  
Bernard Bouche

Rédaction administration :  
263, rue de Paris, case 545  
93515 Montreuil Cedex

4<sup>e</sup> trimestre 2002 - Dépôt légal N° 15522  
CPPAD N° 0902 GB1018

Chevillon Imprimeur, 89100 Sens

17 ET 18 OCTOBRE 2002

# Droit du travail et luttes sociales : une longue histoire commune

Ce colloque organisé par l'Institut d'Histoire Sociale de la CGT s'est déroulé au Conseil économique et social. Il avait pour ambition que juristes, historiens et syndicalistes, ensemble examinent comment et dans quels rapports de force nous avons hérité d'une législation sociale qui codifie les rapports sociaux.

Une soixantaine de participants ont échangé leurs réflexions autour des thèmes suivants :

- Le droit du travail s'est-il construit sans le monde ouvrier ?

- Le mouvement ouvrier peut-il façonner les lois ?

- La protection sociale et médicale.

- Proposer, lutter, gérer : peut-on conjuguer les trois ?

- Comment construire un droit actuel ?

L'apparition du droit du travail et la structuration du mouvement ouvrier sont assez tardives, et les luttes sociales ont, au cours du XIX<sup>e</sup> et XX<sup>e</sup> siècle, même si elles

ne sont pas le seul élément susceptible de modifier la législation sociale, permis de changer les relations sociales et d'acquiescer des droits.

Et l'objet de ces luttes est toujours actuel aujourd'hui, dans cette période de bouleversements. C'est au nom de la modernisation sociale, que le patronat propose sa refondation sociale. Il ne veut plus de lois concernant les relations sociales pour remettre en cause les droits acquis et cela dans un sens non souhaité par les salariés et leurs syndicats.

Les interventions et débats ont bien entendu mesuré les évolutions, en abordant la durée du travail qui constitue de manière récurrente un enjeu économique, social et politique majeur, mais aussi les conditions de travail, la protection sociale, le salaire, en relation avec les préoccupations de chacun.

Il a aussi été largement question de représentation syndicale et conventions collectives, du paritarisme, des

évolutions des Instances Représentatives du Personnel (IRP) et du droit syndical, des comités d'entreprise, des conceptions de la représentativité.

Les intervenants ont aussi pointé les limites imposées par la législation actuelle et noté également la difficulté à conjuguer pour le syndicalisme : proposer, lutter, gérer.

C'est en intégrant ces réflexions que le colloque s'est tout naturellement terminé par un échange sur les droits des salariés face aux enjeux actuels. Le droit actuel correspond-il ? Faut-il l'amender, le transformer ?

Chacun dans le colloque, reconnaît qu'il faut le faire évoluer en conquérant des droits nouveaux, d'intervention dans la gestion, de négociations. La revendication proposée par la CGT du statut du travail salarié y participe, en posant un socle de droits et garanties, ainsi qu'une sécurité sociale professionnelle.

Danièle LEDOUX.

## Le relais

Abonnement 2003

4 numéros par an : 13 €

### INSTITUT D'HISTOIRE SOCIALE CGT-PTT

Nom : ..... Prénom : .....

Adresse : .....

Code postal ..... Ville : .....

A ..... , le

Signature : .....

A adresser à :

IHS CGT-PTT, 263, rue de Paris, case 545 - 93515 Montreuil Cedex

• CCP 20625 80 R PARIS •



# Evolution du renforcement de la Fédération CGT des PTT de 1947 à 1998

Dans le « Dossier spécial grève d'août 1953 » du *Relais* n° 11-12 d'octobre 2001, il est dit : « Le personnel des PTT l'a bien compris et a bien situé les responsabilités des uns et des autres. La CGT dans les PTT se renforce de 7 000 adhésions et triomphe aux élections professionnelles suivantes avec 41,3 % des voix. La CFTC ne s'en remettra jamais et FO ne reprendra pas la première place dans la profession ».

Tout lecteur retiendra que la CGT des PTT s'est retrouvée avec 7 000 adhérent(e)s de plus qu'en 1952, et que FO était la première organisation syndicale dans les PTT avant l'été 1953.

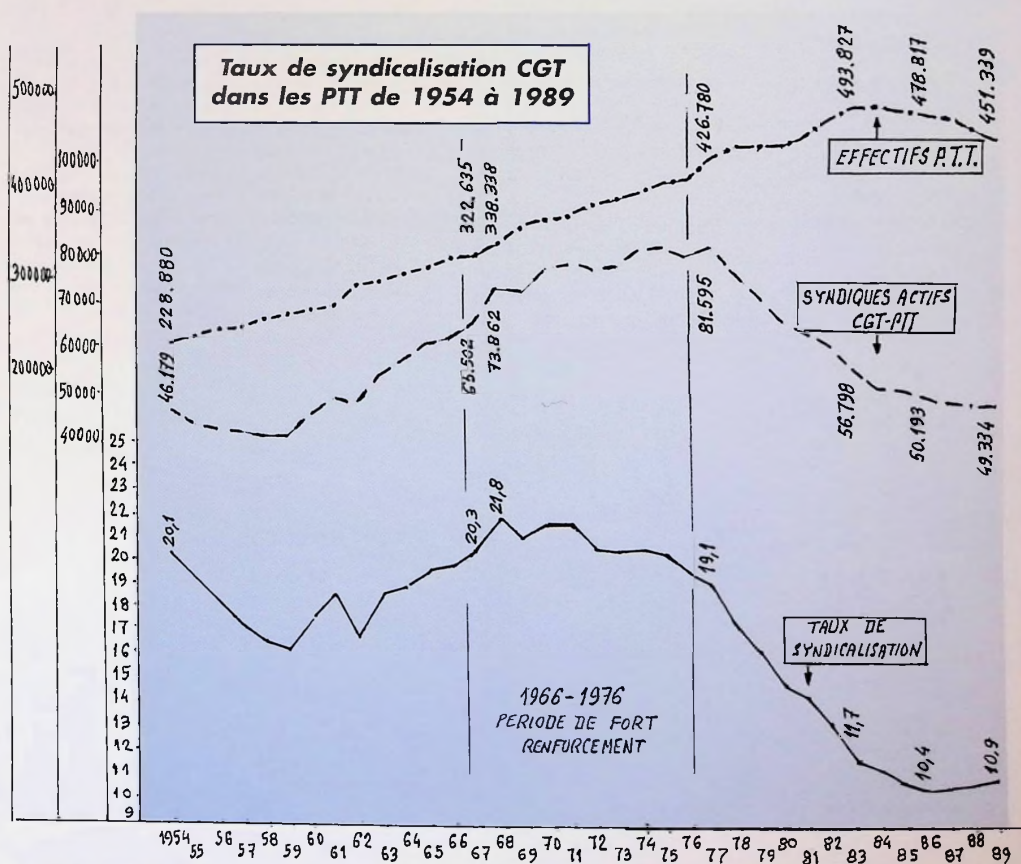
*Première remarque concernant FO :*

Aux élections professionnelles de 1952 – seul critère valable d'évaluation de la place de chaque syndicat – la CGT recueillait 38,2 % des

voix et FO, avec 22,5 % des voix, arrivait en seconde position.

Les positions étaient les mêmes en 1950, avec 40,4 % pour la CGT et 28 % pour FO (référence : Journaux fédéraux des époques concernées).

N'ayant pas trouvé de références pour la période couvrant les années 1948 et 1949, je considère que la CGT a toujours été le premier syndicat des PTT depuis la scission de 1947<sup>(1)</sup>.



# Evolution du renforcement d de 1947

En tout cas bien avant la grève d'août 1953, il est aussi juste d'écrire que le personnel ne s'est pas trompé (ou « l'a bien compris ») car, lors des élections de 1954, la CGT avec 64 166 voix (40,6 %) progressait de 6 935 voix, ce qui représente 86,6 % du nombre de voix exprimées supplémentaires par rapport à 1952 (8 001 voix de plus en 1954).

Seconde remarque concernant le renforcement de la Fédération CGT des PTT.

Je considère que l'état des forces et son évolution (le renforcement) d'une organisation humaine se mesure en cartes payées par les adhérent(e)s et, dans une autre mesure, en nombre de cotisations payées. Les adhésions nouvelles ne venaient renforcer l'organisation que dans la mesure où leur nombre dépasse celui des démissions, départs, décès, etc... et où elles sont devenues des cartes.

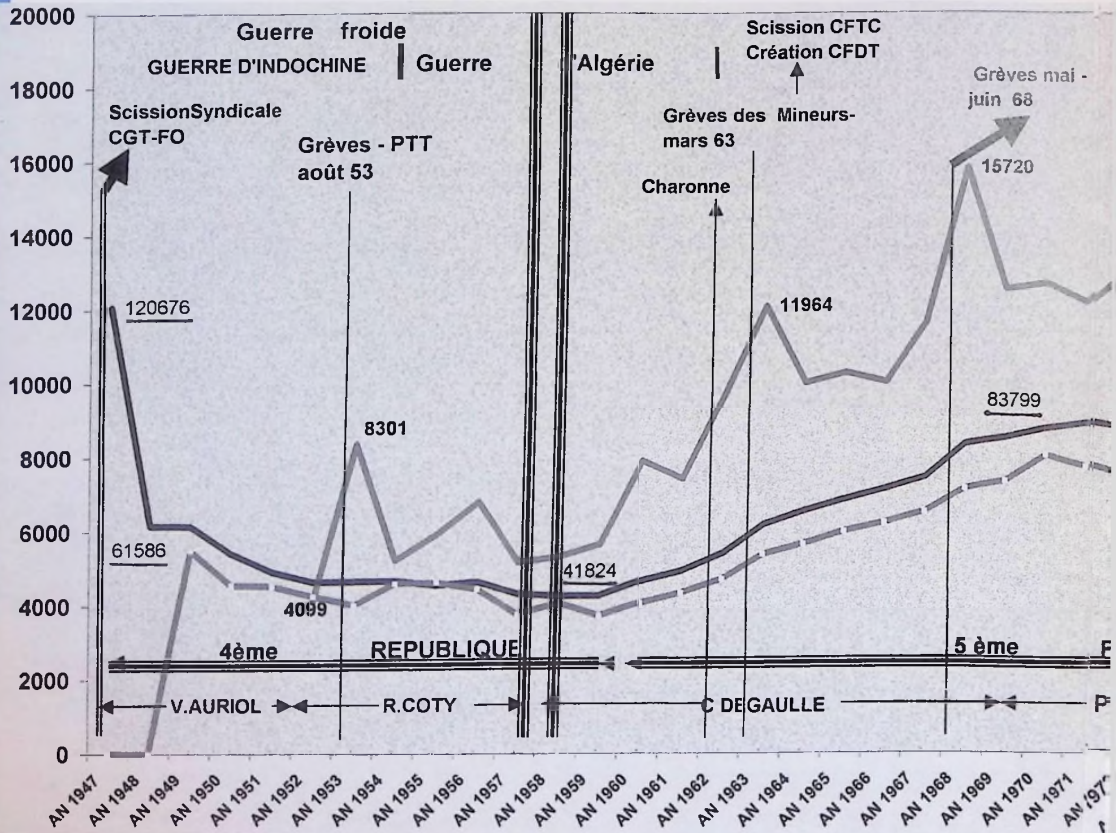
Dans le cas évoqué, la situation

réelle, que nous fournissons les chiffres enregistrés par la trésorerie fédérale de l'époque, est la suivante :

- nombre d'adhérent(e)s 1952 : 46 059

- nombre d'adhérent(e)s 1953 : 46 207.

Soit 148 adhérent(e)s de plus en 1953 alors que 8 301 adhésions nouvelles avaient été réalisées sur l'année, dont 2 297 sur la seule durée de la grève.





# PTT de la Fédération CGT des PTT à 1998

Précisons qu'en 1954, avec 5175 adhésions nouvelles nous avons enregistré 46 979 cartes soit 28 de moins qu'en 1953.

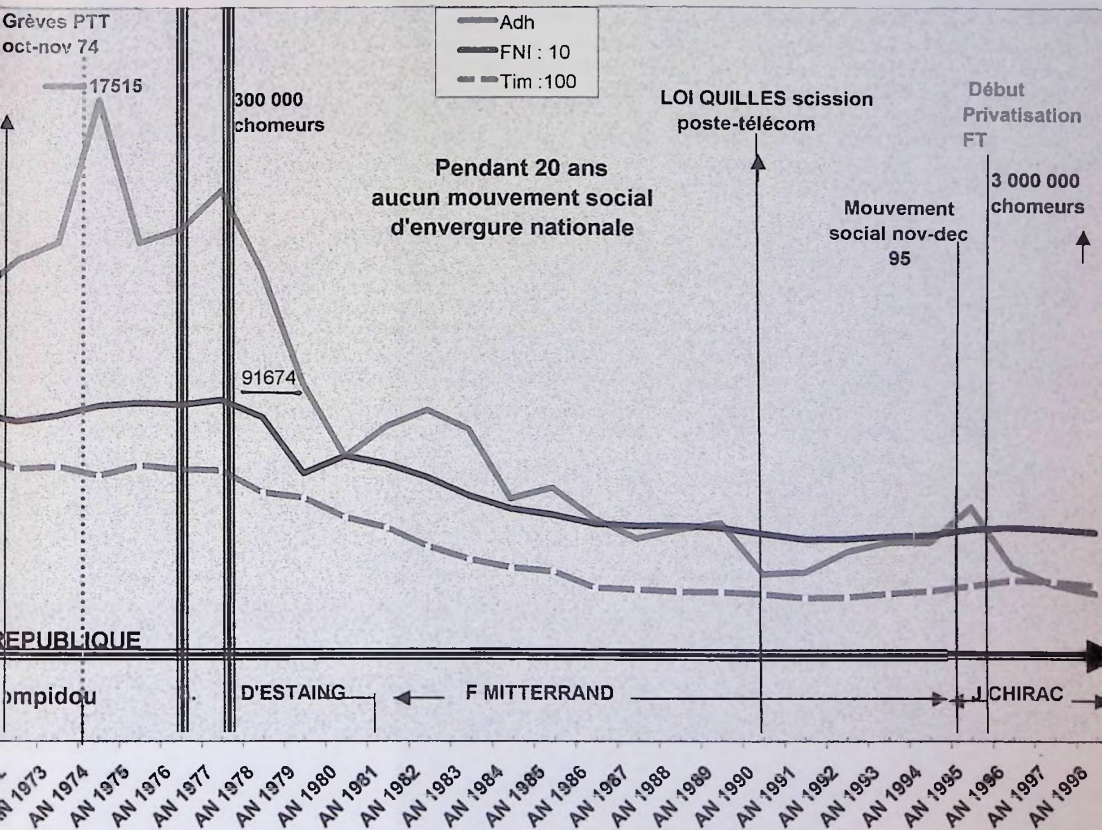
En réalité la grève de 1953 se situait dans un contexte évolutif où l'impact de la scission de 1947 et le début de la guerre froide avec son anti-communisme et son anti-cégétisme ne favorisait pas un renforcement immédiat et important des organisations de classe. Il faudra attendre 1960 et la fin de la guerre

d'Algérie et du colonialisme français pour voir progresser de façon spectaculaire les forces organisées de la CGT. Ce qui aura duré une petite vingtaine d'années, jusque vers la fin des années 1970, période à partir de laquelle nous avons entamé une période difficile de récession politique et culturelle que l'économie des marchés financiers a su développer et imposer grâce à son pouvoir sur les forces politiques, quelle que soit leur couleur.

Car, pour moi, le vrai pouvoir est détenu par les forces économiques, le politique n'étant que l'exécutif de ces forces économiques.

Seul le poids massif des forces populaires en lutte peut obliger le politique à prendre « des gants » ou à reculer provisoirement dans l'application des mesures voulues par l'économique. D'où l'importance d'un syndicat comme la CGT.

Pour terminer je voudrais revenir sur le sujet abordé en rappelant que



# Evolution du renforcement de la Fédération CGT des PTT de 1947 à 1998

lors des grands mouvements sociaux auxquels les PTT ont participé dans la seconde moitié du XX<sup>e</sup> siècle, les adhésions réalisées pendant ces mouvements n'ont pas été suivies d'effet par des cartes nouvelles payées l'année suivante, que ce soit en 1953, en 1968 et en 1974 (les PTT n'ayant pas été massivement présents en 1995).

En 1968 avec 15 720 adhésions nouvelles pour toute l'année nous avons progressé, certes, de 8 992 cartes sur 1967 ce qui est un score intéressant mais qu'il faut replacer, au-delà de la grève de mai-juin 1968, dans un contexte positif, que j'ai cité tout à l'heure, celui des années 1960-1978.

Pour 1974, où nous étions seuls,

la profession des PTT à nous battre (contrairement à 1953 et 1968), malgré 17 515 adhésions nouvelles dans l'année – dont 4 759 pendant la grève d'octobre-novembre – nous avons obtenu quasiment le même nombre de cartes en 1975 (90 918) qu'en 1974 (90 110).

Pour l'avoir vécu sur le terrain en mai-juin 1968, les adhésions réalisées pendant un mouvement de grande ampleur et de longue durée n'ont pratiquement aucun effet sur le renforcement durable du syndicat. En tout cas dans les PTT et pour la période allant de 1947 à 2000.

**Jacques LAFFAIT,**

*Trésorier  
de la Fédération des PTT  
de 1974 à 1995.*

**PS.** – Même si toutes les adhésions ne sont pas devenues des cartes, 1968 reste l'année où notre taux de syndicalisation a été le plus élevé avec 21,8 %. Ce qui ne contredit pas ce que j'ai écrit plus haut.

---

*1. En janvier 1948, juste après la grève difficile de la fin de l'année 1947, le Comité national de grève qui allait devenir FO quelques semaines plus tard a présenté des candidats contre ceux de la Fédération. Ce comité obtient 43 753 voix, la Fédération 41 142 voix, la CFTC 21 519 voix. Sur 152 000 inscrits à ces élections, il y a eu 31 000 abstentions et 10 000 bulletins blancs (référence : « La Fédération CGT des PTT et l'affrontement de classe en 1947 », page 82.*

## Etat des lieux sur les archives syndicales

Le 26 novembre 2002 était organisée une table ronde sur les archives du mouvement syndical par les archives départementales de Seine-Saint-Denis et l'HS-CGT. Y intervenaient aussi bien des archivistes que des historiens, utilisateurs de ces archives. Les échanges ont été fructueux.

La matinée a été consacrée à la politique menée par les Archives de France en direction des archives syndicales (avec notamment le rôle du Centre des archives du monde du travail de Roubaix) ainsi qu'à un état des lieux des archives dressé par les différentes confédérations (CGT, CFDT, FO, UNSA-Education). L'après-midi s'est centré sur les usages des archives syndicales aussi bien par les historiens que par les militants eux-mêmes. Il a été évoqué la difficulté d'intéresser les étudiants à l'étude du mouvement syndical mais également la question de la dispersion des sources ainsi que de leur lisibilité vis-à-vis des chercheurs. Ce constat met d'autant plus en valeur le rôle important que peut jouer le CODHOS (réseau des centres d'archives conservant des fonds concernant l'histoire sociale)<sup>(1)</sup> dans l'accessibilité des archives syndicales.

1. Voir « Le Relais » n° 15.



1944 - 1945 - 1946

# Les nationalisations Bonnes ou mauvaises ?

**Cet article est consécutif à un débat qui a eu lieu à l'initiative des unions locales d'Orly et de Villejuif sur le thème « Nationalisation et privatisation » le jeudi 24 octobre 2002.**

**Le gouvernement se désengage des entreprises publiques et renoue avec les privatisations. Moment propice à un retour sur les nationalisations d'après-guerre. Depuis le début du XX<sup>e</sup> siècle, elles sont un objet de la lutte des classes et l'importance de leur enjeu cesse sur le devant de la scène publique.**

Il n'y a pas eu une exigence constante de nationalisations de la part des forces syndicales et politiques représentant la classe ouvrière. Il n'y a pas non plus, une opposition permanente de la part des forces capitalistes et de l'Etat. Dès la fin du XIX<sup>e</sup> siècle, ce sujet préoccupe les théoriciens de l'exploitation capitaliste. Certains d'entre eux posent un préalable aux nationalisations : la révolution. Car nationaliser avant la révolution, disent-ils, c'est renforcer le capital. « L'Etat moderne est

essentiellement capitaliste. Plus il s'approprie de forces productives, plus il devient un capitaliste collectif, plus il exploite de citoyens ... il est poussé à l'extrême. » C'est la thèse de Engels dans son ouvrage « Anti-Durhing ».

Elle s'est concrétisée dans les années 1950 où l'Etat a joué un rôle prédominant dans la gestion de l'économie avec le « capitalisme monopoliste d'Etat ». Mais, Engels influence le mouvement ouvrier français dans sa branche la plus révolutionnaire jusque dans les années 30. Par exemple, dans le programme du front populaire il n'y aura pas de nationalisations<sup>(1)</sup>. Pour des raisons contraires, le parti radical, le parti communiste et la CGTU s'y opposeront.

L'autre thèse, c'est celle des réformistes. Pour eux, les nationalisations représentent l'aboutissement du socialisme dans le secteur économique. Ils oublient le rôle de l'Etat, de son contenu de classe dans la gestion des intérêts économiques et politiques des classes possédantes. Leur position varie

suivant les circonstances politiques. Par exemple, en 1944, la SFIO voit dans les nationalisations « un processus de socialisation » et, elle s'en félicite. Ce n'est plus le cas, en 1972, lors du débat pour le programme commun de gouvernement, puis, en 1988, avec le « ni ni » (ni nationalisation ni privatisation) de François Mitterrand et pas davantage avec les privatisations du gouvernement de Lionel Jospin.

## **Le contexte des nationalisations de 1945**

Les nationalisations se produisent à un moment où la démocratie connaît, en France, une période faste. Pour mieux comprendre l'exigence des nationalisations en 1945, remontons avant la guerre. En 1936, avec le Front populaire, la bourgeoisie française, les deux cents familles ont eu peur, au point de choisir « Plutôt Hitler que le Front populaire ». Pendant la guerre beaucoup vont trahir, collaborer. Ce qui fera dire à François Mauriac, écrivain bourgeois : « Seule

la classe ouvrière est restée fidèle à la patrie profanée ». Dans la Résistance l'idée, qu'après la victoire il ne faut pas revenir au passé, va grandir. Le projet est d'exproprier les collabos, confisquer leurs biens (Renault par exemple), donner à la Nation les moyens pour relever le pays, préserver son indépendance et faire en sorte que naisse une République démocratique.

Pour cela, les puissances économiques et financières doivent revenir à la Nation, ce qui conduit aux nationalisations. Le Conseil national de la Résistance, auquel participe activement la CGT réunifiée, débat d'un programme de nationalisation avec l'ambition de faire « naître une société nouvelle ». Les nationalisations naissent donc des conséquences de la guerre et du grand élan de démo-

1. Si ce n'est la Banque de France appelée « Banque de la France », l'armement et l'aéronautique, cette dernière nationalisation ne se concrétisa pas.

# Les nationalisations :

cratie et de liberté, les valeurs clés de la Résistance. Leur quantité comme leur qualité sont liées au rapport de force du moment. Ce qui conduit à inscrire dans la Constitution de 1946 : « *Tout bien, toute entreprise dont l'exploitation acquiert le caractère d'un service public ou d'un monopole de fait doit devenir la propriété de la collectivité.* » Principe qui sera reconduit dans la Constitution de 1958. Aujourd'hui, le pouvoir à pleine bouche, rappelle que nous sommes dans un Etat de droit. Voilà un droit constitutionnel pourtant bafoué et dont on parle peu.

Les faits de l'époque confirment donc que contrairement à ce que nous apprend l'histoire officielle, ce n'est pas de Gaulle qui nationalise en 1944 et 1945, lui, applique une partie du programme de nationalisations du CNR. Enfin, soulignons qu'en 1945, plusieurs pays européens (Allemagne, Angleterre, Italie, pays nordiques...) nationalisent aussi. C'est une réponse aux aspirations des peuples à s'investir dans la gestion des affaires de leur pays. Mais l'impact démocratique fut moins fort qu'en France où le poids de la Résistance a été déterminant.

## Comment se réalisent les nationalisations

Une première fournée a lieu par ordonnance sous

le gouvernement provisoire de De Gaulle, elle est marquée par la logique des sanctions pour les collabos et la nécessité d'une relance économique immédiate. Il s'agit : des Houillères du Nord et Pas-de-Calais (14 décembre 1944), de la Marine Marchande (18 décembre 1944), de Renault (16 janvier 1945), des Moteurs Gnome-Rhône qui deviennent la Snecma (29 mai 1945), de la Compagnie des Transports Aériens (26 juin 1945). Une deuxième fournée, sera débattue à l'Assemblée constituante élue en octobre 1945, elle vise les grands secteurs de l'économie dont certains génèrent des profits élevés. Les débats sont très vifs. Il s'agit des banques de dépôt (Crédit Lyonnais par exemple), des industries électriques et gazières, des assurances. Sachons aussi que la SNCF existe depuis 1937<sup>(2)</sup>, les PTT sont une administration d'Etat. Il existe donc un secteur public important.

## Les difficultés rencontrées

Rien ne fut facile en dépit d'un rapport de force favorable (un parti communiste à 26 %, un parti

socialiste à 23 %, une CGT réunifiée avec cinq millions d'adhérents). Toutes les nationalisations proposées par le CNR et la CGT, par exemple la sidérurgie, la grosse industrie chimique, les banques d'affaires, n'ont pas vu le jour, de Gaulle et le MRP s'y opposent. Difficultés aussi pour imposer dans les différents secteurs des nationalisations totales. On cherche à garder un secteur privé afin qu'il soit une référence pour l'avenir. La nationalisation des industries électriques et gazières (EDF-GDF) a fait l'objet d'une bataille qui a duré plusieurs mois. Le MRP demandait « *une nationalisation la plus limitée possible* » et s'opposait à ce que le secteur de la distribution soit nationalisé et quelle levée de boucliers lorsqu'il y a eu la publication du statut du personnel.

Les nationalisations à peine réalisées, le patronat et la droite dénoncent l'instauration d'un socialisme rampant, la bureaucratisation de l'économie, des accusations que récuise Benoît Frachon, secrétaire général de la CGT, au CCN du 4 septembre 1945.

La gestion tripartite, avec des représentants de l'Etat, des usagers, des salariés, a vite marginalisé ces derniers. Un historien, Roger Bourderon, interroge : « *Le risque n'existe-t-il pas, dès*

*1946, qu'elles (les nationalisations) servent surtout la modernisation capitaliste alors que les initiateurs du processus du CNR y voyaient un moyen majeur pour faire "naître une société nouvelle" ».*<sup>(3)</sup>

De leur côté, les États-Unis considèrent que leurs intérêts sont gravement menacés par ces nationalisations qui remettent en cause leur sacro sainte liberté économique. Ils n'étaient pas venus libérer l'Europe pour cela !

Alors question : au regard des 50 ans passés le bilan des nationalisations de 1945 est-il bon ou mauvais ? Ces nationalisations ont permis la relance de l'économie dans des secteurs clés malgré tous les freins du capital privé, des forces politiques de droite et les tentatives de récupérations. Dans les entreprises nationalisées ou en voie de l'être, la production se développe, les services publics s'améliorent très vite. Benoît Frachon<sup>(4)</sup>, en septembre 1945, cite la SNCF, l'énergie, l'aviation, les mines. Le téléphone se relève aussi, bien que le budget de l'Etat le prive de moyens. Par contre dans la sidérurgie, les patrons vont jusqu'à refuser la

2. Jusqu'en 1982, les chemins de fer ont été nationalisés jusqu'à 52 % du capital, les 48 % restants aux anciennes compagnies.

3. « *La France ouvrière* », tome 2.

4. Voir l'annexe.



# Bonnes ou mauvaises ?

remise en route de hauts fourneaux.

Les nationalisations ont permis d'obtenir des garanties statutaires pour les salariés, c'est-à-dire des droits ayant force de loi alors que dans le privé les garanties sont contractuelles entre le patron et le salarié donc plus fragiles. De plus, soulignons la reconnaissance du salarié comme être humain et pas seulement comme producteur de profit. Enfin, les nationalisations sous-tendent une société plus solidaire<sup>5)</sup>, les riches et les pauvres ont le droit au même service, au même prix, c'est la péréquation.

Elles maillent tout le territoire y compris les zones défavorisées. Elles répondent aux besoins de la collectivité et ne sont pas guidées par la rentabilité à tout prix. De plus, au niveau des principes, dans un régime capitaliste, les nationalisations remettent en cause la sacro-sainte propriété privée. C'est l'aveu de l'impossibilité pour la propriété privée de régler ses propres contradictions. Un constat qui donne force à l'idée qu'on n'a pas besoin des patrons du privé pour gérer l'économie. Voilà quelques raisons qui font que dès leur mise en service les nation-

nalisations de 1945 ont été attaquées, vilipendées, détournées de leur objectif, utilisées pour faire du profit. Il a fallu l'engagement résolu de la CGT au plan syndical pour les défendre pour qu'elles soient ce qu'elles sont encore aujourd'hui. Une référence pour « le niveau de civilisation d'un pays », disait Henri Krasucki.

Les nationalisations sont une forme de propriété collective, leur contenu dépend donc du contenu plus ou moins démocratique de l'Etat propriétaire. Pour être source de progrès économique et social, il faut opposer au pouvoir de l'Etat un

pouvoir fondé sur la démocratie, l'action des travailleurs. Sinon il y a le risque que la nationalisation retombe sous le joug du capital privé.

Si l'appropriation publique du capital est incontournable pour faire une nationalisation elle n'est pas suffisante pour en faire une authentique.

**Serge LOTIER.**

5. En étant nationalisés, la SNCF, EDF-GDF, Air France etc., deviennent des services publics sous la responsabilité exclusive de l'Etat.

## Extraits de « Au rythme des jours », tome 1 Benoît FRACHON

### Septembre 1944

*« Il est évident que la nationalisation s'imposera... de même pour notre aviation civile. »*

### Octobre 1944

Dans une allocution aux métallurgistes parisiens, il faut dit-il : « *Confisquer les biens des traîtres et des collaborateurs.* »

### Le 5 octobre

Dans « *La vie ouvrière* » il précise concernant la réquisition des usines Renault : « *Nous ne saurions lui accorder le moindre caractère d'audace "révolutionnaire". La réquisition ne signifie ni la nationalisation, ni la confiscation. Si elle n'était suivie d'autres mesures plus radicales, elle ne porterait pas la moindre atteinte aux pri-*

*vilèges de Louis Renault qui conserverait tous ses droits de propriété. »*

### Un article dans « L'Humanité » du 6 décembre 1944

Il revient sur l'expropriation des traîtres et la confiscation de leurs biens et se prononce contre leurs indemnisations.

### Au CCN du 27 mars 1945

Il précise la position de la CGT sur les nationalisations.

*« 1. Il faut soustraire l'économie nationale à la dictature des trusts qui ont conduit notre pays au marasme et à la défaite. Sans cela, pas de*

## Les nationalisations Bonnes ou mauvaises ?

redressement possible ; pas de liberté, pas d'indépendance.

2. Pour atteindre ce résultat il faut que les monopoles de fait deviennent la propriété de la nation et soient gérés par elle. Cela nécessite :

a) La confiscation des biens des traîtres et des collaborateurs qui ont mis volontairement leurs entreprises au service de l'ennemi.

b) La nationalisation des grandes banques, des assurances, des compagnies d'électricité, des houillères, des mines de fer et de bauxite, des raffineries de pétrole, des transports maritimes, terrestres et aériens, de la sidérurgie, des grandes entreprises, de la grosse construction mécanique, de la grande industrie chimique.

Nous repoussons l'accusation qui prétend que lorsque nous réclamons des nationalisations, nous portons atteinte à la propriété privée, fruit du travail. Ceux qui disposent à leur gré des bases essentielles de notre économie ne disposent pas de leur propre bien mais du produit de travail de millions de Français. »

### Au CCN du 4 septembre 1945

« Un autre moyen de juguler les saboteurs, c'est l'application du programme des nationalisations que la CGT réclame depuis longtemps et que le Conseil National de la Résistance a adopté unanimement.

En s'opposant, à l'application immédiate de ce programme, le gouvernement provisoire a non seulement retardé le redressement économique mais il a encouragé les hommes des trusts dans la voie de la résistance à la volonté populaire ; il a, en somme, donné des armes à la réaction, qui s'est reprise à espérer. »

C'est aussi à ce CCN qu'il souligne l'importance de la main d'œuvre féminine en précisant : « Je sais que je vais toucher là un problème qui ne manquera pas de susciter des controverses !... ».

Dans « L'Humanité » du 28 juillet 1949, il pose la question : « Qui dirige l'Etat ? » Il fait en quelque sorte un premier bilan sur les nationalisations de 1945-1946.

Après avoir montré que « le gouvernement se charge d'ailleurs d'administrer quotidiennement la preuve qu'il est l'instrument de la domination des classes possédantes. » Il poursuit : « Alors diront certains, alors, insinueront les amuseurs, vous êtes comme les patrons contre les nationalisations ? Nous répondrons d'abord que les grands capitalistes s'accrochent assez bien, pour l'instant, des nationalisations telles qu'elles sont pratiquées. Elles n'ont en rien diminué leurs profits. On leur vend l'électricité et les transports à des tarifs bien au-dessous des prix des produits industriels qu'ils vendent à ces mêmes industries nationalisées... En ce qui concerne les nationalisations qui les gênent, il semble qu'ils n'aient pas grand effort à faire pour s'en débarasser. L'exemple des usines d'aviation montre assez bien qu'ils peuvent espérer s'en partager les dépouilles à bon compte.

Le problème n'est pas d'être pour ou contre les nationalisations. Nous avons les nationalisations dans notre programme et nous les y maintenons.

Le problème est celui de l'Etat. A un Etat qui use de toutes ses ressources, y compris les nationalisations, au seul profit des capitalistes cosmopolites, le problème est de substituer un Etat national qui utilise sa puissance contre la mal-faisance d'une minorité d'oisifs au profit des masses populaires. C'est à dire un Etat qui soit le contraire de ce qu'il est aujourd'hui.

Vous comprenez pourquoi la classe ouvrière, la première victime de la "neutralité" de l'Etat et du gouvernement actuel, veut et travaille à l'avènement d'un gouvernement d'union démocratique. Mais véritablement démocratique. »



# Papon libéré

Le 18 septembre 2002, la cour d'appel de Paris a décidé de remettre Maurice Papon en liberté. Il avait été condamné par la cour d'assises de la Gironde, le 12 avril 1998 pour complicité de crimes contre l'humanité, à dix ans de réclusion criminelle en raison du rôle qu'il avait joué pendant l'occupation. Secrétaire général de la préfecture de la Gironde, il avait participé à l'organisation de la déportation de juifs de Bordeaux vers le camp de Drancy, antichambre d'Auschwitz. La cour d'appel de Paris a ordonné la « suspension » de sa peine, en se fondant sur la loi du 4 mars 2002 selon laquelle une telle décision peut être prise au bénéfice des condamnés atteints d'une pathologie « engageant le processus vital » ou dont l'état de santé est « durablement incompatible » avec le maintien en détention. Selon les expertises médicales ces deux conditions étaient remplies. Ainsi la cour d'assises de la Gironde qui avait mené un procès exemplaire, reconnu par tous, se voit désavouée par un artifice qui ne trompe personne. Pour que vous mesuriez l'indignation et la douleur des familles des victimes des camps à l'annonce de cette libération, je citerai la protestation d'**Éliane Dommange**<sup>(1)</sup>.

Comment ne pas imaginer que cette mesure fait partie de toutes les ressources utilisées par Papon et de tous les recours de procédure pour éviter puis contester le jugement. Il avait déjà obtenu exceptionnellement sa mise en liberté pendant les assises. Il avait tenté de s'exiler en Suisse plutôt que de se constituer prisonnier. Il faut se rappeler que ce sont les policiers français, sous la res-

ponsabilité de Papon, qui ont arrêté les familles entières sans tenir compte de l'âge ni de l'état de santé. On comprend l'émoi, la colère des familles, mais aussi des rescapés des camps de la mort, des résistants des associations antiracistes ; accepter que celui qui a contribué à Bordeaux à précipiter des familles entières vers les chambres à gaz n'a effectué que 35 mois de prison ne peut se concevoir. Comment invoquer l'état de santé de Papon quand en conclusion de leur décision les magistrats disent : « Que le condamné devra établir sa résidence à Gretz-Armainvilliers (Seine-et-Marne) et tenir le juge de l'application des peines informé de toute modification de son lieu de résidence ou de son hospitalisation ? » Papon est donc libre sous réserve d'en informer la justice. (Le verra-t-on demain au soleil en Espagne, après en avoir informé le juge !!!) La V<sup>e</sup> République n'a certes pas oublié les « services » qu'il a rendus lorsqu'il poursuivait une brillante carrière après la libération : préfet des Landes en 1944, puis directeur de cabinet des commissaires de la République en 1945 à Bordeaux, préfet de Corse en 1947, préfet de Constantine en 1949, secrétaire du protectorat du Maroc de 1954 à 1955 et enfin inspecteur général des départements de l'Est algérien de 1956 à 1958 ; en mars 1958, préfet de police de Paris, où il dirigea à Paris de violentes répressions : des centaines de morts algériens furent dépêchés dans la Seine après les ratonnades du 17 octobre 1961, un camp pour les Algériens rappelant celui de Mérignac en Gironde où avaient été enfermés les juifs avant leur départ pour

Drancy fut organisé dans le bois de Vincennes. Il est toujours préfet lors de la manifestation anti-OAS du métro Charonne, le 8 février 1962, au cours de laquelle neuf personnes dont huit militants communistes trouvèrent la mort. Il fit aussi un passage à Sud-Aviation, en 1967 au poste de PDG, où il entreprend de fichier les syndicalistes. Devenu dirigeant de l'UDR puis du RPR il est élu en 1968 député du Cher ; puis dans le gouvernement de Raymond Barre en 1978 nommé ministre du Budget. Sa carrière prendra fin en 1981 avec la découverte aux Archives départementales de la Gironde de documents préfectoraux des années 1942 à 1944 le mettant en cause. Il fallut l'acharnement des parties civiles et de leurs avocats pour que le procès ait lieu devant les assises après une procédure de dix sept années. La justice doit être interpellée par tous et se justifier auprès de ceux qui demandent des comptes :

<sup>(2)</sup> « Quand j'ai appris la libération de Papon, j'ai tout de suite pensé à mes grands-parents et aux autres membres de ma famille déportés vers les camps la mort par Papon. A ma mère qui depuis 58 ans vit cet instant d'arrestation, de séparation, de deuil avec ses parents parce qu'ils étaient juifs. Seulement. A mon oncle Maurice David Matisson, décédé aujourd'hui. Papon libre pourquoi ? La maladie ? La vieillesse ? Où est le verdict populaire ? Où est la justice ? Tant de questions !

J'espère deux choses aujourd'hui : que cette loi soit appliquée à ceux qui sont en droit d'en attendre les mêmes effets et que Maurice Papon ne se permette pas d'envisager la révision de son procès. Que l'on ne lui en donne pas le droit. »

Beaucoup partagent cette crainte et appellent à la vigilance pour que le verdict de condamnation de Maurice Papon pour complicité de crimes contre l'humanité ne soit pas effacé.

Georges DUROU.

1. Eliane Dommange, partie civile au procès Papon.  
2. Céline Dommange, sa fille.

<sup>(1)</sup> « Mercredi 18 septembre, 9h... ,cela fait trois fois que les avocats de Papon demandent sa libération, elle lui a toujours été refusée, j'ai confiance en la justice, au respect du verdict populaire de mars 1998. 9 h 10 : j'ouvre la radio... Papon est libéré?

**Bafouée la mémoire des déportés de Bordeaux** (de très jeunes enfants, des parents, des vieillards).

J'ai mal. J'ai honte pour eux. J'ai l'impression que tout va recommencer, où est la leçon historique, où est le repentir de la France, de certains Français, où est le devoir de mémoire. J'entends encore de très belles phrases, nous devons nous souvenir, nous devons transmettre à nos enfants cette page d'histoire pour ne plus que ça recommence et l'inscrire dans les livres scolaires ; A cet instant, pour moi le 18 septembre 2002, 9 h 10 et le 15 juillet 1942 ne font qu'une seule date. Papon n'a jamais dit qu'il regrettrait, n'a jamais eu de remords, n'a jamais payé le franc symbolique. Messieurs les Juges, vous venez de déporter mes parents une deuxième fois. Je ne crois plus en la justice de mon pays, je ne crois plus qu'elle soit impartiale. »

# Un livre : « Les filles de

*Dans quelques semaines, en collaboration avec les Editions Le Temps des Cerises, l'IHS va publier le livre de Sylvianne Mangiapane « Les filles des chèques » une contribution à l'histoire du syndicalisme dans les chèques postaux de 1945 à 1978.*

*Nous en publions, ici en avant-première, l'introduction.*

## Introduction

Le « chèque postal » naît en Autriche en 1883. Il est créé par la Caisse d'Épargne postale de Vienne avec la mise en place d'une formule de remboursement qui, envoyée sous enveloppe par les déposants à leur caisse, est transformée en mandat payable soit au demandeur, soit à une tierce personne. Cette formule est appelée « chèque postal ». Elle est rapidement utilisée pour des transferts de fonds entre comptes d'épargne. Le virement postal était né. En 1887, le gouvernement autrichien décide que le « service des chèques et des virements postaux » sera désormais distinct de la Caisse d'Épargne postale qui continuera cependant à le gérer.

L'expérience autrichienne est suivie avec intérêt par d'autres administrations européennes. Des projets de

création de services de Chèques postaux sont d'abord élaborés à la fin du XIX<sup>e</sup> siècle par la Belgique, l'Allemagne et la Suisse. Cependant, la résistance de certains milieux économiques, dont celui des banques, ralentit la naissance effective de ces services. Leur création n'intervient qu'au début du XX<sup>e</sup> siècle en Suisse, au Japon, en Allemagne, au Luxembourg, en Belgique et aux Pays-Bas.

En France, au cours de la Première guerre mondiale, la disparition de la monnaie métallique et l'augmentation considérable des besoins en billets de banque constitue rapidement une menace sérieuse pour la stabilité du franc. Il apparaît alors indispensable de développer l'usage des règlements scripturaux. La création d'un service des chèques postaux devient désormais nécessaire et devient réalité par la loi du 7 janvier 1918, malgré des débats houleux et des pressions multiples<sup>(1)</sup>.

Cependant, elle crée seulement un service de comptes courants postaux mais non un service de « Chèques », malgré la terminologie utilisée. Le Chèque est en effet, à l'origine, une sorte de mandat-carte émis par débit d'un compte courant, et payé, soit en numéraire (chèque postal de paiement), soit par inscription au crédit

d'un autre compte courant (chèque postal de virement). Il s'agit alors uniquement d'un instrument de transferts de fonds, mais non d'un instrument de paiement, comme le chèque bancaire.

Mais ce que les promoteurs du service n'avaient pas osé ou pu réaliser, compte tenu des résistances du secteur bancaire, s'imposera à leurs successeurs sous la pression des utilisateurs du chèque postal. En effet, ceux-ci en découvrent progressivement les possibilités, la facilité d'utilisation, et prennent peu à peu l'habitude, d'en faire usage comme d'un véritable chèque de paiement. En ce domaine, la législation du chèque postal suit la même évolution et se rapproche de plus en plus de celle du chèque bancaire. Ainsi, la loi du 28 novembre 1955 consacre le caractère d'instrument de paiement du chèque postal et accorde aux personnes acceptant ce titre en règlement, des garanties analogues à celles qui protègent les porteurs de chèques bancaires.

Une des caractéristiques de ce service tient au fait que les fonds en dépôt sont gérés et utilisés par le Trésor public. « Aux termes de l'article R 92 du code des Postes et Télécommunications les sommes inscrites au compte en question ne sont pas productives d'intérêts à l'excepti-

tion des avoirs des comptes courants postaux. Le Trésor verse en effet au Budget annexe des Postes et Télécommunications un intérêt calculé sur la moyenne arithmétique des avoirs des comptes courants postaux des particuliers et collectifs privés. Le taux fixé en 1945 à 0,33 % a été porté à 1 % en 1948 et à 1,5 % depuis le 1<sup>er</sup> janvier 1953. Pour l'année 1969, le montant du versement du Trésor s'est élevé à 411 millions de francs. »

Le montant de ce taux de rémunération est une redevance portée par la CGT afin qu'il soit augmenté et puisse ainsi dégager des moyens supplémentaires pour les Services financiers, leur fonctionnement et la satisfaction des revendications du personnel. Mais également pour toute la Poste et les Télécommunications afin d'éviter de recourir à des emprunts coûteux par l'intermédiaire de sociétés de financement.

A l'époque, les comptes sont tenus par des « Bureaux de chèques postaux » dont les premiers sont créés dès 1918 pour Paris, Marseille, Lyon, Bordeaux, Nantes et Clermont Ferrand, Rouen, Toulouse, Nancy et Dijon. Ces créations vont ensuite s'étendre progressivement à Strasbourg et à Lille en 1919, à Rennes en 1920, à Montpellier en 1923, à Limoges en 1925, à Orléans en 1927, Châlons-sur-Marne en 1943 et à Ajaccio en 1946. L'ossature actuelle des centres postaux est ainsi construite. Avec l'explosion des comptes, ces « bureaux » s'agrandissent. Ils multiplient leurs « centres » (sept à Paris par exemple), ou changent de nom. Ainsi Orléans

Paris Chèques : Groupes de travail exploitation classique, années 50-60.





# s chèques »

devient « La Source » en 1968, avec la gestion des nouveaux comptes courants des usagers de la région parisienne (les comptes « 30000 ») en plus des comptes précédemment tenus par Orléans. Un nouveau centre se crée en 1971 à Grenoble. Un centre de chèques fonctionnait à Alger avant l'indépendance de l'Algérie.

Nous avons récemment célébré les 80 ans des Chèques postaux<sup>(2)</sup>. Malgré leur histoire, leur différence de taille, d'implantation dans les régions tous ont un point commun : ce sont des « grands services » avec un personnel à très forte majorité féminine. Le personnel masculin se trouve pour l'essentiel dans les services de nuit, de l'arrivée, du technique et parmi les cadres (inspecteurs, chefs de centre, etc.) En 1960, par exemple, selon des documents de la Poste, ces centres comptent près de 20 000 salarié(e)s dont 17 500 pour le personnel d'exécution, plus de 80 % sont des femmes.

Dans son livre, « Le travail au féminin pluriel »<sup>(3)</sup>, Yvette Donas écrit au sujet de ces services : « Des ghettos féminins. Ils deviennent de véritables fourmilières humaines, tous les comptes sont tenus à la main. Les salaires y sont très faibles, à peine 30 F par mois. A partir de 1928, l'introduction de machines comptables permet une meilleure organisation du travail, mais l'augmentation du nombre de comptes entraîne l'en-tassement du personnel dans des locaux exigus. Après la seconde guerre mondiale, des ordinateurs se chargent peu à peu des opérations de tenue de comptes, laissant à la seule initiative des

employées la saisie des données. L'informatisation pointe déjà son nez marquant le début d'une nouvelle étape, d'une nouvelle histoire dans laquelle les femmes seront de plus en plus nombreuses ».

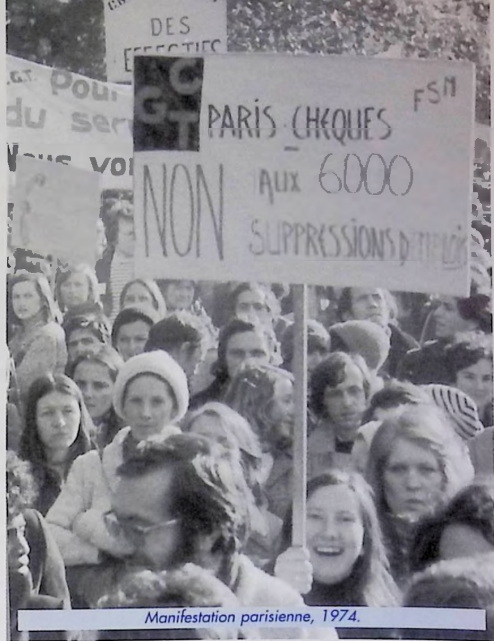
**Cette histoire est le sujet de ce livre. La période choisie va de 1945 à 1978**, date de la fin de la première phase d'automatisation. Nous allons en retracer les grands moments et constater que l'évolution des chèques, la politique menée par les différents gouvernements vis-à-vis de ces grands services et la mobilisation du personnel pour défendre leurs revendications et le Service public sont intimement liées.

De plus, nous allons voir que les « dames des Chèques » participent très rapidement à l'écriture de l'histoire du syndicalisme dans les PTT en particulier, et plus généralement à l'histoire de notre pays.

Quelques exemples<sup>(4)</sup> :

– En 1929, se crée un comité d'entente à Paris chèques des « Dames employées » remontées contre le projet d'instituer un examen pour passer « Commis féminin ». Ce comité s'étend à d'autres services, notamment aux centraux téléphoniques et télégraphiques, très combatsifs.

Grève, manifestation, répression et première grande victoire féminine due à une lutte franche, par l'évolution du projet de l'administration ! On y relève le nom de Marie Couette, qui préside le 22 mars 1928 un meeting à la Bourse du Travail où Adèle Lecoq et M<sup>lle</sup> Bordage développent le programme de titularisation et l'action de la Fédération postale Unitaire. « Est-ce trop demander,



Manifestation parisienne, 1974.

alors, avec la Fédération Postale unitaire, la titularisation au bout de 5 ans d'utilisation et l'application du principe : à travail égal, salaire égal ».

– Participation aux grèves de 1937 et obtention des 40 heures aux Chèques postaux de Paris : service de brigade pendant 6 jours ouvrables, avec un ou deux retours d'après midi par semaine sans renfort de personnel. Pas de réduction des traitements ou des salaires des auxiliaires.

– Durant la Seconde guerre mondiale, le travail effectué par Maurice Desseigne<sup>(5)</sup> met en lumière la participation, l'engagement total de femmes des PTT dans la lutte contre le fascisme et le nazisme. C'est avec beaucoup d'émotion que nous prenons connaissance des élu(e)s à la première

Commission fédérale en 1945. Leurs noms apparaissent suivis d'une mention brève mais évocatrice d'une histoire forte. Parmi ces femmes : « M<sup>lle</sup> Lecoq Adèle, dame commis ancienne formule(AF), déportée ». Nous pouvons aussi évoquer Marie Couette parmi celles « que l'histoire a retenues », et parmi « les silhouettes furtives » : Juliette Lagneau, employée des Chèques postaux de Lille...

1. La loi est parue au JO du 10 janvier 1918.
2. Voir le supplément « A Savoir », journal CGT-PTT des employés de la Poste, février-mars 1999.
3. VO Editions 1996, p. 98.
4. Georges Frischmann, « Histoire de la Fédération CGT des PTT », Editions sociales, 1967.
5. « Femmes et syndicalisme », IHS CGT-PTT, 1999.

Ce livre, environ 300 pages, sera vendu autour de 20 €.

**Pour celles et ceux qui veulent souscrire avant sa parution, c'est-à-dire dès maintenant, le prix est de 16 € (CCP CGT-IHS-PTT).**

Envoyer votre chèque à l'IHS en précisant :  
"Souscription pour le livre « Les filles des chèques »".

# Une richesse histo à fa

Lors de la création de l'Institut d'histoire sociale CGT des PTT en décembre 1998, nous avions pour objectifs : de faire connaître l'histoire de notre Fédération, de faire en sorte que les hommes et les femmes qui l'ont faite s'y retrouvent, que les jeunes militantes et militants découvrent ses pages d'histoires. Nous avions dit également que nous voulions que notre institut soit un lieu où l'histoire s'écrit au présent en lien avec le mouvement social.

C'est ce que nous tentons de faire au travers notre revue « *Le Relais* » ses articles, ses dossiers, mais aussi au travers d'un certain nombre d'ouvrages, de publications, de compte-rendus, de rencontres, d'initiatives, de soirées-débats. Cela nous permet d'être en prise directe avec l'actualité, en témoigne notre débat du lundi 26 août 2002 dans les locaux de la Fédération, sur la **montée du fascisme dans différents pays d'Europe entre 1920 et 1936** notamment en Italie, en Allemagne et en France.

Ecrire l'histoire en lien avec l'actualité sociale c'est au moment où les attaques se précisent contre le social dans les PTT (restauration, mutuelle, centres de vacances) et les régimes des retraites, la sortie de deux ouvrages :

La brochure de **Marcel Pillet** « **Le social dans les PTT au 20<sup>e</sup> siècle** » et le récit historique sur la création de l'ensemble des associations de personnel des PTT répond à cette demande. Quant à la publication de **Maurice Desseigne** « **De la charité à la solidarité quelques jalons dans l'histoire des retraites** », elle restitue l'histoire des retraites dans le mouvement ouvrier et les actions de luttes et de solidarité des ouvriers pour parvenir à des régimes de retraites. C'est toujours pleinement d'actualité.

L'histoire des PTT est jalonnée de luttes, de grandes grèves 1953, 1968, 1974, mais aussi d'une multitude d'actions catégorielles, de bu-

reaux, de services, de centraux téléphoniques dont quelques brochures récemment sorties en font ressortir l'ampleur.

C'est « **Heure par heure, la grève de 1968 à Lyon chèques** » de **Nicole Allory**. Un témoignage direct sur la mobilisation du personnel en grève, sur l'action de ces femmes et ces hommes volontaires dans la bataille, tenaces, sachant déjouer pièges et provocations.

C'est la contribution d'**Albert Le Guern** (ancien secrétaire général) pour le **150<sup>e</sup> anniversaire du timbre-poste français 1849-1999**. Il retrace la vie des personnels qui ont fait l'histoire de l'imprimerie du timbre-poste d'abord à Paris, boulevard Brune, puis à Boulazac, près de Périgueux. Il montre l'évolution des métiers, des technologies qui se situaient alors à la pointe des progrès techniques et des innovations, notamment en matière d'arts graphiques et de philatélie.

C'est aussi la brochure sur le premier syndicat des PTT qui adhère le 27 décembre 1899, à la CGT « **Le syndicat national des ouvriers des lignes** ». La brochure rappelle quelques faits marquant 1900 à 1945 et conclut par des rappels historiques sur la période récente. Elle fait suite à la commémoration du 100<sup>e</sup> anniversaire qui a eu lieu à Annecy en avril 2000.

La brochure  
de Marcel Pillet.

Ce sont aussi trois textes, **témoignages** **Micheline Albouy, Bernadette Henry et Camille Senon** qui racontent leurs parcours de militante aux chèques postaux et dans un central téléphonique.

Un combat de femmes syndicalistes que l'on retrouve dans un recueil « **Les femmes et le syndicalisme** » qui contient six contributions et 12 témoignages personnels qui montrent l'engagement des femmes pour la défense des revendications qui les touchent particulièrement et notamment dans des services fortement féminisés. Mais qui montrent aussi que les femmes par leur action ont gagné leur place dans des services peu féminisés tels la distribution, les services techniques.

« **Les femmes cadres et le syndicalisme cadre CGT** », une brochure de **Maurice Desseigne** qui montre l'histoire des femmes cadres dans les PTT depuis la libération à nos jours. Il remarque que si des avancées





# rique ire partager

ont été réalisées, il reste de sérieux progrès à faire rien que sur la parité dans le travail et les responsabilités.

Les personnels des PTT n'ont jamais été en dehors des grands événements touchant notre pays, leur profession (Poste-Télécom). Ils ont comme d'autres salariés subi les restructurations, la modernisation, l'informatisation des services, au plan plus général, les attaques contre la sécurité sociale, les retraites, contre le statut de la fonction publique, les services publics, le pouvoir d'achat. Ils ont dû se battre pour améliorer leurs conditions de vie et de travail, pour la reconnaissance du droit syndical, les libertés, mais aussi lutter pour la défense des libertés, contre la montée du fascisme, contre les guerres coloniales.

Notre institut ne pouvait rester indifférent à ces grandes pages d'histoire, à ces événements tragiques. C'est pourquoi nous avons organisé des soirées-débats sur certains sujets : la montée du fascisme, en Europe de 1920 à 1936 (la brochure sortira début 2003), les camps d'internement en Afrique du nord : 1939 - 1944, les fusillés de Châteaubriant ; la guerre d'Algérie. Nous avons, après chaque débat, sorti un compte-rendu sous forme de brochure, avec les interventions liminaires, le débat, voire des témoignages écrits, c'est le cas sur :

- **la guerre d'Algérie et les événements de Charonne** (2 postiers tués, Anne-Claude Godeau et Jean-Pierre Bernard) ;

- **sur les 27 fusillés de Châteaubriant**, le 22 octobre 1941, à l'occasion du 60<sup>e</sup> anniversaire ;

- **sur les camps d'internement en Afrique du Nord, de 1939 à 1944** ;

- **sur « Emmanuel Fleury, un dirigeant syndical révolutionnaire et un grand résistant des PTT »** fait en collaboration avec Libération nationale PTT ;

- **sur les premiers contacts pris entre des syndicalistes de l'Allemagne de l'ouest et des syndicalistes de la Fédération CGT des PTT en octobre 1962.**

Cela s'est réalisé le plus souvent en collaboration avec la Fédération, voir avec d'autres instituts fédéraux, régionaux ou confédéral.

Citons pour terminer deux dossiers à disposition pour les lecteurs du *Relais* et au-delà.

- **« Sur l'historique des prud'hommes »**. Les élections qui ont eu lieu le 11 décembre 2002 concernent aujourd'hui plus de 200 000 électeurs dans notre secteur des activités postales et de télécommunications

Ce dossier fait l'historique de ce qu'étaient les prud'hommes au fil des époques et montrent là aussi les batailles menées pour la défense des ouvriers, des salariés.

- **« La Fédération CGT des PTT et la Guerre d'Indochine »** écrit par Maurice Desseigne et les difficultés rencontrées par notre Fédération, par les militants CGT-PTT à s'exprimer et à agir sur ce conflit. Quant à l'histoire de la Fédération une cassette vidéo, réalisée pour le 80<sup>e</sup> anniversaire retrace bien les luttes de notre corporation dans l'histoire de notre pays.

- Une brochure **« 1945-1953, la mémoire d'hier pour les enjeux d'aujourd'hui »** quatre militants de la CGT PTT, de la région Aquitaine, quatre témoins et acteurs de cette période témoignent.

Aux jeunes militant(e)s qui s'interrogent souvent sur le passé syndical, qui après chaque débat, chaque conférence traitant de l'histoire du mouvement ouvrier, du mouvement syndical dans les PTT posent nombre de questions : ces publications, ces ouvrages peuvent aider à mieux comprendre ce qui s'est passé.

Bonne lecture.

Jean-Claude LOURDEZ.



1. **« De l'origine de la philatélie de l'imprimerie des timbres-poste et à l'évocation des luttes sociales de son personnel »** par Albert Le Guern : 5 €.
2. **« Le social PTT au XX<sup>e</sup> siècle »** par Marcel Pillet et une préface de Jean-Yves Ségard, secrétaire fédéral : 3 € (3<sup>e</sup> édition).
3. **« Les femmes et le syndicalisme »**, contributions et témoignages PTT lors du colloque des 2 et 3 décembre 1999 : 5 €.
4. **« Les femmes et le syndicalisme cadre CGT-PTT »** par Maurice Desseigne : 3 €.
5. **« Emmanuel Fleury, un dirigeant syndical révolutionnaire et un grand résistant des PTT »** faite en collaboration avec Libération PTT et la Fédération : 5 €.
6. **« Charonne »** : compte-rendu et témoignages d'une soirée-débat sur la guerre d'Algérie et « Charonne » : 3 €.
7. Premier syndicat des PTT qui adhère à la CGT **« Le syndicat national des Lignes »** : 2 €.
8. **« L'histoire du syndicalisme PTT, Sources et méthodes. La durée du travail comme objet de l'histoire »** (colloque à Dijon 17 décembre 1999) : 3 €.
9. **« De la charité à la solidarité, quelques jalons dans l'histoire des retraites... »** par Maurice Desseigne : 5 €.

# Nous avons reçu...

10. Micheline Albouy, Bernadette Henry, Camille Senon témoignent de leur activité militante : 3 €.

11. « 1945-1953, la mémoire d'hier pour les enjeux d'aujourd'hui », 4 responsables CGT-PTT en Aquitaine témoignent : 4 €.

12. « Heure par heure la grève de 1968 à Lyon chèques » par Nicole Allory : 4 €.

13. Compte rendu de la conférence débat du 31 janvier 2002 sur « Les camps d'internement en Afrique du Nord » : 2 €.

14. Il y a 40 ans des syndicalistes de l'Allemagne de l'ouest et des syndicalismes CGT-PTT de France prenaient les premiers contacts : 2 €.

15. Les 27 de Châteaubriant : compte-rendu et témoignages d'une soirée-débat pour le 60<sup>e</sup> anniversaire de la fusillade.

16. La montée des idées d'extrême-droite en Europe, 1920-1936. La risposte politique et syndicale : 3 €.

## Dossiers à disposition

D1. « Le service public des postes et télécommunications de Louis Mexandeau à Gérard Longuet (1981-1987) » par Albert Le Guern : 2 €.

D2. L'historique des prud'hommes : « Une très ancienne justice ouvrière toujours utile » : 2 €.

D3. « La Fédération CGT des PTT et la guerre d'Indochine » par Maurice Desseigne : 2 €.

D4. « L'extrême droite en France de 1789 à nos jours » par Jean Magniadas : 2 €.

## Cassette

C1. L'institut a réalisé un film (cassette) sur le 80<sup>e</sup> anniversaire de la Fédération CGT-PTT : 8 €.

●●● **L'histoire vraie des gardes-barrières** publiée par l'IHS des Cheminots (n° 16 Spécial des Cahiers de l'Institut).

Un document d'une très grande richesse historique et humaine d'« une corporation qui fut si intimement liée au développement du chemin de fer et si marquée socialement ce livre documentaire nous permet d'approcher une réalité trop souvent méconnue et vouée à l'oubli » écrit Claude Marache, Président de l'IHS Cheminots.

●●● Un dossier sur **L'histoire du Syndicat national des ouvriers des lignes** publié dans le journal « La fibre technique » qui reprend le texte de la brochure publiée par notre Institut.

●●● **Le numéro 16 des Cahiers de l'IHS Cheminots** avec notamment le compte-rendu de la conférence-débat sur les camps d'internement en Afrique du Nord de 1939 à 1944 organisée le 31 janvier 2002 par les quatre instituts (Cheminots, PTT, Mineurs, Métallurgie).

●●● **Les cahiers de l'Institut régional CGT Midi-Pyrénées** avec un dossier sur la grève d'Algérie et un article sur Jean Jaurès et les femmes.

●●● **Victor Hugo et la Commune.** Il est courant dans notre milieu quand on exalte le rôle émancipateur de la pensée de Victor Hugo de s'entendre dire : « Oui, mais il était contre la commune ».

Qui mieux que « Les amis de la commune » pouvaient donner un éclairage plus équilibré.

C'est ce qu'ils ont fait en éditant une brochure à l'occasion du 200<sup>e</sup> anniversaire de la naissance de Vic-

tor Hugo intitulé « Victor Hugo et la commune ».

Sans annexer l'homme ni l'écrivain cette brochure montre combien « il y avait entre les communards et Victor Hugo une large communauté de combat ».

On peut se procurer cette brochure « Aux amis de la commune » : 46, rue des Angès-Diamants, 75013 Paris; Tél : 01 45 81 60 54; e.mail : amis@commune1871.org - Prix : 3 €.

●●● **Le Bulletin de l'AHTI**, n° 4. On y trouvera une étude sur le plan câble, le 40<sup>e</sup> anniversaire de la première liaison télévisuelle par satellite le 10 juillet 1962.

●●● **Les cahiers de l'IHS Rhône-Alpes**, avec un dossier sur les Prud'hommes et plusieurs chroniques historiques.

●●● **Le Bulletin de l'IHS du Béarn.**

●●● **Les cahiers de l'Institut de Bretagne** qui rappelle sa création "il y a 10 ans" et les travaux réalisés depuis cette date. Ils publient aussi un extrait de « Femmes, l'âge politique » de Louise Blanquart.

●●● **Le n° 83 des Cahiers confédéraux** publie une étude sur la naissance du SMNIC par Elyone Bressol; Le début d'un dossier sur la pensée libérale de Jean Magniadas. L'effet des luttes sur le droit du travail. Les débuts de l'accouchement sans douleur. Les archives syndicales par Joël Hedde.

Les abonnés du Relais peuvent s'abonner à ces cahiers en passant par l'IHS CGT PTT pour 12,80 € au lieu de 27,5 € abonnement individuel direct.

## BON DE COMMANDE

à renvoyer à IHS-CGT-PTT  
CASE 545 - 93515 MONTREUIL CEDEX

Numéro ouvrage	Nomb. d'ex.	Prix de l'ex.	Prix total
Montant total			

Joindre un chèque du montant total, à l'ordre de l'IHS CGT-PTT.



26 août 2002, soirée débat sur la montée de l'extrême droite en Europe.